

# Viticulture

## Principales activités à risques :

- **Conduite d'engins** (préparation des sols, plantation, traitements phytosanitaires, vendanges, déplacements, travaux en vert ...)
- **Activités manuelles** (plantation, traitements phytosanitaires, taille, travaux en vert, palissage, vendanges ...)
- **Entretien et maintenance du matériel, travaux d'atelier**

## Identification des principaux dangers et dommages :

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Corps étrangers (Végétaux)	Lésions oculaires	- Taille, vendanges essentiellement - Mise en place ou maintenance des palissages - Arrachage des vignes
Gestes répétitifs Vibrations Contraintes posturales Port de charge	Troubles Musculo Squelettiques Lombalgie Tendinites membre supérieur	- Port de charges lourdes (pulvérisateurs à dos, hottes,...) - Taille et récolte (gestes répétitifs et contraintes posturales) - Activités réalisées en extérieur (contraintes climatiques) - Conduite d'engins (vibrations)

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Chutes de plain pied	Contusions Fractures Entorses	- Déplacements avec ou sans charge dans les vignes - Descente des engins
Produits phytosanitaires	Intoxication Brûlure	- Stockage - Préparation de la bouillie - Application - Nettoyage du matériel
Contact avec les machines (heurt, choc ...)	Contusion Fracture	- Coactivité lors des vendanges (homme et machine à vendanger)

*Cette liste n'est pas exhaustive*

## Construction d'une démarche de prévention : méthodologie à travers un exemple

Pour chaque situation de travail, il convient de mettre en œuvre les mesures prévues sur la base des 9 principes généraux de prévention suivants (L4121-2 du code du travail). Attention, une démarche de prévention se construit au cas par cas. Il n'y a pas de solution standard. L'exemple ci-dessous n'est qu'une proposition.

Situation de travail :  
« **Je taille la vigne** »

Risques :  
**Troubles Musculo Squelettiques**

LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION	EXEMPLE DE MESURES
1 - Éviter les risques	
2 - Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités	- Fréquence de la taille, type de sécateur en fonction de la vigne ...
3 - Combattre les risques à la source	- Favoriser les techniques culturales limitant le nombre de bois par cep
4 - Adapter le travail à l'homme (conception postes de travail, choix des équipements, des méthodes, des productions ...)	- Choisir des outils de taille adaptés à l'activité et à l'opérateur (taille de la main, droitier-gaucher ...) - Formation des opérateurs à l'affilage
5 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique	- Utiliser des outils avec poignées ergonomiques, sécateur électrique, siège pour tailleur
6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux	- Utiliser des sécateurs électriques
7 - Planifier la prévention (technique, organisation et conditions de travail, relations sociales, facteurs ambiants ...)	- Alternier les tâches (taille et ramassage des bois), alterner les outils, prétailler, commencer la journée par les parcelles les plus chaudes, prévoir des périodes courtes mais très régulières de récupération - Raisonner le temps de travail quotidien des tailleurs - Informer les opérateurs des effets préventifs de l'hydratation et de l'hygiène de vie
8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle	- Entretenir régulièrement les outils coupants (ressorts, tampons, lames ...) - Privilégier des tenues de travail adaptées (type vêtements de montagne ...) favorisant les mouvements
9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs	- Consignes d'utilisation des équipements de protection

### Les ressources :

> Site des références documentaires SST de la MSA :  
<http://references-sante-securite.msa.fr/>